



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

R È G L E M E N T 4 2 4 – 1 9 9 0 – 1

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 424-1990-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DE LOTISSEMENT NUMÉRO 424-1990 ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'Y AJOUTER DES NORMES RELATIVES AUX DIMENSIONS ET SUPERFICIES MINIMALES POUR LES LOTS DESSERVIS

Avis public est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 424-1990-1 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 17 avril 2018.

Ce règlement vise à ajouter des normes aux dimensions et superficies minimales pour les lots desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 9 mai 2018 conséquemment, il entre vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.

RENALD GRAVEL, M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER